

ARRETE MUNICIPAL FIXANT LES TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE D'ISLE

Le Maire de la commune d'Isle,

*Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 alinéa 2 donnant délégation à M. Le Maire pour la fixation de différents tarifs,
Vu la délibération en date du 22 mars 2026, donnant délégation au Maire dans divers domaines,
Considérant la nécessité de définir les tarifs liés à l'activité de la piscine municipale pour l'année 2026,*

ARRETE

Article Unique : Il est arrêté les tarifs suivants :

	ISLOIS	EXTERIEURS
ENTREES		
Entrée adultes	3,50 €	5,00 €
Entrée Tarif réduit (-de 18 ans, Etudiants, Demandeurs d'emplois et personnes en situation de handicap)	2,50 €	4,00 €
Enfants de - de 3 ans	GRATUIT	GRATUIT
Abonnements entrées		
10 entrées Adultes	30,00 €	45,00 €
10 entrées Tarif réduit (-de 18 ans, Etudiants, Demandeurs d'emplois et personnes en situation de handicap)	20,00 €	35,00 €
5 entrées Adultes	15,00 €	23,00 €
5 entrées Tarif Réduit (-de 18 ans, Etudiants, Demandeurs d'emplois et personnes en situation de handicap)	10,00 €	18,00 €
LECONS (et délivrance de tests préalable à la Pratique des Activités Nautiques)		
Test préalable à la PAN	4,50 €	4,50 €
Tests PAN pour les scolaires	GRATUIT	GRATUIT
MATERIEL		
Transat	2 €	2 €

Modalité de publicité effectuée le 20/06/2026

Fait à Isle, le 20 mai 2026

Gilles BEGOUT
Le Maire,
Conseiller départemental,



G. BEGOUT